

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Désodorisant pour aspirateur

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Désodorisant pour aspirateur

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

bouchon d'odeur

###### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Martec Handels AG	
Rue:	Bubenbergstrasse 11	
Lieu:	CH-8045 Zürich	
Téléphone:	+41 44 783 95 30	Téléfax: +41 44 783 95 49
e-mail:	info@martecag.ch	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Raesfeldstr. 22 D-48149 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)251/394868-69 www.tge-consult.de

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

linalool

citral

géraniol

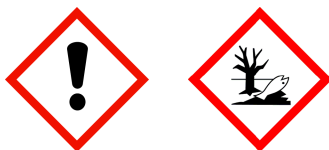
Lemon, ext.

###### Mention

Attention

###### d'avertissement:

###### Pictogrammes:



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 2 de 15

**Mentions de danger**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Conseils supplémentaires**

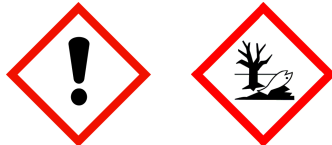
UFI (Unique Formula Identifier): 85HX-Y20D-A00R-C6R3

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

**Mention** Attention

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H317

**Conseils de prudence**

P101-P102-P261-P302+P352-P501

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)			5 - < 10 %
	214-946-9	603-212-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
53219-21-9	2-methyl-6-methyleneoct-7-en-2-ol, dihydro derivative			5 - < 10 %
	258-432-2			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
78-70-6	linalool			1 - < 5 %
	201-134-4			
	Skin Sens. 1; H317			

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 3 de 15

112-31-2	Decanal			1 - < 5 %
	203-957-4			
	Skin Irrit. 2; H315			
5392-40-5	citral			1 - < 5 %
	226-394-6	605-019-00-3		
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H317			
106-24-1	géraniol			1 - < 5 %
	203-377-1		01-2119552430-49	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317			
84929-31-7	Lemon, ext.			1 - < 5 %
	284-515-8			
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC &gt;0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

 Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Désodorisant pour aspirateur

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 4 de 15

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. ( Voir section 8. )

##### **Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### **Information supplémentaire**

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale: Voir section 8.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: Lumière. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 5 de 15

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
106-24-1	géraniol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	161,6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	11,8 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	13,75 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	47,8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	11,8 mg/cm <sup>2</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
106-24-1	géraniol	
Milieu environnemental		
Eau douce		0.011 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,108 mg/l
Eau de mer		0.0011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.115 mg/kg
Sédiment marin		0.0115 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,7 mg/l
Sol		0.017 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**



**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) DIN EN 166

**Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 6 de 15

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm  
 Temps de résistance à la perforation: >= 8 h  
 CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm  
 Temps de résistance à la perforation: >= 8 h  
 NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm  
 Temps de résistance à la perforation: >= 8 h  
 PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm  
 Temps de résistance à la perforation: >= 8 h  
 Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
 Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.  
 les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.  
 Une protection respiratoire est nécessaire lors de:  
 -dépassement de la valeur limite  
 -ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité  
 Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3  
 La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide sur matériau de support
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	Aucune information disponible.

**Modification d'état**

Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
Point d'écoulement:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide:	Aucune information disponible.
gaz:	Aucune information disponible.

**Dangers d'explosion**

aucune/aucun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 7 de 15

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
solide:	Aucune information disponible.
gaz:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	
aucune/aucun	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur: (à 50 °C)	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	Aucune information disponible.
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité:	Aucune information disponible.
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
Aucune information disponible.	
Coefficient de partage:	Aucune information disponible.
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique:	Aucune information disponible.
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	Aucune information disponible.
--------------------------	--------------------------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. chapitre 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 8 de 15

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCb)				
	orale	DL50 >4640 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
78-70-6	linalool				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
	inhalation (1 h) aérosol	CL50 20 mg/l	Souris	ECHA Dossier	
112-31-2	Decanal				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	RTECS	
5392-40-5	citral				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
106-24-1	géraniol				
	orale	DL50 3600 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin.	ECHA Dossier	
84929-31-7	Lemon, ext.				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (linalool; citral; géraniol; Lemon, ext.)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

géraniol:

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) Résultat:

négatif. bibliographie: ECHA Dossier. Toxicité pour la reproduction: (dermique.) Méthode: OECD Guideline 421

(Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) espèce: Rat, Résultat: NOEL = 300 mg/kg;



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Désodorisant pour aspirateur

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 9 de 15

bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes: (dermique.) Méthode: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) espèce: Rat, Résultat: NOAEL = 300 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

géraniol:

Toxicité orale subchronique: Méthode: -, espèce: Rat,

Résultats: NOEL >= 550 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,36	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,854		Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,47	48 h	Acartia tonsa	ECHA Dossier
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,093	21 d	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier
78-70-6	linalool					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	(27,8)	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	(88,3)	96 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	(59) mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
112-31-2	Decanal					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	(1,45)	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	(1,17)	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë	(70 mg/l)		3 h	Boue activée	ECHA Dossier
5392-40-5	citral					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	6,78	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	103,8	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë	(160 mg/l)		0,5 h	Boue activée	ECHA Dossier
106-24-1	géraniol					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Désodorisant pour aspirateur

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 10 de 15

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	22 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	13,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	10,3 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
84929-31-7	Lemon, ext.						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	EL50: 5,65 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	ErL50: 5,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	EL50: 1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation				
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)				
	OECD Guideline 301 B		2%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				
78-70-6	linalool				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E		64,2%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
112-31-2	Decanal				
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D		82%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
5392-40-5	citral				
	OECD 301C / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-F		85-95%	28	ECHA Dossier
	Le produit est biodégradable.				
106-24-1	géraniol				
	OECD Guideline 301 A (new version)		90%	3	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	5,3
78-70-6	linalool	2,84
112-31-2	Decanal	3,76
5392-40-5	citral	2,76
106-24-1	géraniol	2,6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 11 de 15

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)**

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9



Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	-

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

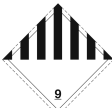
Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 12 de 15

**Transport fluvial (ADN)**


**14.1. Numéro ONU:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 9



Code de classement: M6  
 Dispositions spéciales: 274 335 375 601  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité dégagee: E1

**Transport maritime (IMDG)**

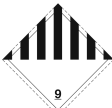
**14.1. Numéro ONU:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 9



Marine polluant: YES  
 Dispositions spéciales: 274, 335, 969  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité dégagee: E1  
 EmS: F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
 Passenger LQ: Y964  
 Quantité dégagee: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 13 de 15

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
 Protection individuelle: voir paragraphe 8

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): non déterminé  
 2004/42/CE (COV): non déterminé  
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
 REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): <3 %  
 N° du tarif (OCOV): 3307.9090

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: géraniole

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Rev. 1.0; Première publication: 21.06.2019

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Désodorisant pour aspirateur**

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 14 de 15

CAS Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect level  
 NTP: National Toxicology Program  
 N/A: not applicable  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS Technische Regeln fuerGefahrstoffe  
 TSCA: Toxic Substances Control Act  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe  
 WGK: Wassergefaehrdungsklasse

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Classification: - Procédure de classification:  
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.  
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.  
 Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Désodorisant pour aspirateur

Date de révision: 21.06.2019

Code du produit: 33046

Page 15 de 15

actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*